

Statistiques agricoles : techniques d'enquêtes aréolaires et de télédétection pour la période 1999-2003

1998/0296(COD) - 16/04/2003 - Document de suivi

La Commission a présenté au Parlement et au Conseil un rapport dont l'objectif est de dresser un bilan des deux principales actions réalisées dans le cadre de la mise en oeuvre de la Décision 1445/2000/CE, à savoir : la réalisation d'une enquête aréolaire au niveau européen (LUCAS), d'une part, et la mise en place sur le plan opérationnel d'un système agro-météorologique de suivi des cultures et de prévision des rendements (MARS), d'autre part (période 1999/2003). Alors que pour le système agro-météorologique l'expérience acquise depuis son développement et sa mise en place est suffisante pour permettre de tirer des conclusions assez solides sur les résultats de cette action, pour LUCAS la période d'expérimentation est trop courte pour pouvoir tirer des conclusions définitives. Dans ces conditions, le rapport se limite à une description très sommaire des deux actions mentionnées ci-dessus ainsi qu'à une évaluation préliminaire des résultats obtenus, qui justifient néanmoins la poursuite de ces actions pour une période supplémentaire de quatre ans (de 2004 à 2007) à l'issue de laquelle un bilan plus complet et plus solide pourra être dressé.